



## **DIRECTIVES**

### **de sous-location provisoire pendant une absence prolongée**

- Art. 1** En dérogation à l'art. 7 du bail, les sous-locataires du Bureau des logements et restaurants universitaires (BLRU) peuvent être autorisé-e-s à sous-louer leur logement à un tiers pour autant qu'ils remplissent les conditions figurant dans les présentes directives.
- Art. 2** Les sous-locataires-titulaires qui souhaitent bénéficier de cette dérogation doivent remplir les conditions suivantes:
- a) Demeurer immatriculé-e à l'Université de Genève pendant la sous-location provisoire ;
  - b) **Avoir séjourné au moins 1 mois** dans un logement loué par le BLRU et avoir rempli régulièrement les obligations fixées dans le bail, notamment le paiement régulier du loyer ;
- Art. 3** La sous-location ne peut intervenir que **durant les périodes de vacances universitaires**. En dehors de ces périodes, seuls les étudiants astreints à un cours de service militaire obligatoire peuvent sous-louer leur logement. Le ou la sous-locataire doit dans ce cas **impérativement être immatriculé-e à l'Université de Genève**.
- Art. 5** Une sous-location est exclue durant le dernier mois de location du logement, que cette échéance soit fixée par la fin du bail ou qu'elle provienne d'une notification du BLRU ou du ou de la sous-locataire-titulaire.
- Art. 6** Le ou la sous-locataire-titulaire s'engage à **ne pas faire payer un autre loyer au ou à la sous-locataire** que celui indiqué dans le bail signé avec le BLRU ;
- Art. 7** **Le ou la sous-locataire-titulaire demeure entièrement responsable de l'observation des conditions du bail** et encourt les conséquences qu'impliquent d'éventuelles décisions du BLRU à propos du comportement du ou de la sous-locataire ;
- Art. 8** **Le ou la sous-locataire-titulaire demeure entièrement responsable du paiement du loyer** selon le montant et la procédure fixés dans le bail ;
- Art. 9** **Le BLRU est seul compétent pour décider de l'acceptation ou non d'un ou d'une sous-locataire ;**
- Art. 10** Le ou la sous-locataire déclare remplir toutes les conditions émises par les autorités suisses ou genevoises en matière de séjour à Genève. A ce sujet, il ou elle a l'obligation de remplir les cartes destinées à l'Office Cantonal de la Population ; **le ou la sous-locataire doit obligatoirement avoir le statut d'étudiant-e ou de stagiaire. Si le stage est rémunéré, le salaire brut mensuel ne doit pas excéder CHF 2'770.-- pour les moins de 25 ans et CHF 3'280.-- pour les plus de 25 ans.**
- Art. 11** Le ou la sous-locataire déclare avoir pris connaissance du bail signé entre le BLRU et le ou la sous-locataire-titulaire.
- Art. 12** L'acceptation d'une sous-location par le BLRU n'implique pas que celui-ci doit prendre en considération les éventuels litiges pouvant survenir entre le ou la sous-locataire-titulaire et le ou la sous-locataire. Dans tous les cas, la responsabilité vis-à-vis du BLRU, demeure celle du ou de la sous-locataire-titulaire ;
- Art. 13** Au cas où le congé devait être notifié pendant la période de sous-location, le ou la sous-locataire n'a aucun droit de priorité pour devenir sous-locataire-titulaire ;
- Art. 14** Par leurs signatures apposées au bas des présentes directives, le ou la sous-locataire-titulaire et le ou la sous-locataire reconnaissent en acceptant toutes les conditions ainsi que celles du bail et toute autre qui pourrait être notifiée spécialement par le BLRU ;

- Art. 15** En vue d'obtenir **une autorisation de sous-location du BLRU**, le ou la sous-locataire-titulaire doit remettre à ce dernier, **en mains propres**, **au moins 15 jours avant le début de la sous-location envisagée**, les documents suivants :
- a) un formulaire d'inscription « *coordonnées du ou de la sous-locataire* » pour le logement rempli par le ou la candidat-e sous-locataire ;
  - b) deux exemplaires des présentes directives signés par lui ou elle-même et le ou la candidat-e sous-locataire ;
  - c) hors des période de vacances universitaires, un justificatif relatif à une absence pour service militaire ;
  - d) copie de la carte d'étudiant-e ou du contrat de stage du ou de la sous-locataire
  - e) un justificatif du paiement du loyer du mois en cours.
- Art. 16** En cas d'acceptation du BLRU du ou de la candidat-e sous-locataire, le BLRU renvoie signé un exemplaire des présentes directives au ou à la sous-locataire-titulaire et au ou à la sous-locataire. Seul ce document vaut acceptation du BLRU et uniquement pour la période indiquée.
- Art. 17** Les présentes directives entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juin 1999.
- Art. 18** **Le BLRU se réserve le droit de refuser une sous-location si les art. 10 et 15 de sont pas respectés en tous points.**

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance des présentes directives pour une sous-location qui interviendra

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

et concernant la chambre n° \_\_\_\_\_ à l'adresse \_\_\_\_\_

Prix du loyer actuel : CHF \_\_\_\_\_

Le/la sous-locataire (titulaire) :      Le/la sous-locataire :

Nom : \_\_\_\_\_      Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_      Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse durant l'absence : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

n° de téléphone : \_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_      Signature: \_\_\_\_\_

Genève le : \_\_\_\_\_      **Signature du BLRU pour accord :** \_\_\_\_\_

**Annexes :**      coordonnées du ou de la sous-locataire  
                   copie carte étudiant-e, attestation de cours ou contrat de stage du ou de la sous-locataire  
                   copie du bail du ou de la sous-locataire-titulaire et du règlement et usages locatifs



## Coordonnées du sous-locataire

### 1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (écrire en lettres majuscules)

NOM : \_\_\_\_\_.

PRENOM : \_\_\_\_\_.

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_.

NATIONALITE : \_\_\_\_\_.

SEXE : masculin  féminin

ETAT CIVIL : \_\_\_\_\_.

Photo  
obligatoire

#### Adresse actuelle

#### Adresse permanente

Chez :	Chez :
Rue :	Rue :
N° postal :	N° postal :
Pays :	Pays :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

### 2. SITUATION ACADEMIQUE OU PROFESSIONNELLE

**Vous êtes étudiant-e** : (fournir une copie de la carte d'étudiant-e ou une attestation de cours)

En Suisse

A l'étranger

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_.

Motif de votre séjour à Genève : \_\_\_\_\_.

**Vous êtes stagiaire :**  
**(fournir une copie du contrat de stage)**

Nom et adresse de de l' entreprise : \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_.

Tél. : \_\_\_\_\_.

Durée du stage : \_\_\_\_\_.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_.